



Four Corners
Health Centre

A Member of the WellFort Family



LE DECONFINEMENT ET LES IMPLICATIONS CHEZ LES AINES

AGENDA

INTRODUCTION

QUE REPRESENTE L'ETAPE 3?

LES IMPLICATIONS POUR LES AINES

COMMENT ASSURER NOTRE

SECURITE?

CONCLUSION

INTRODUCTION

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'Ontario a pris des mesures coordonnées, rapides et décisives pour assurer et protéger la santé et le bien-être de la population de la province. **La bonne collaboration entre la population et les responsables de la santé publique** ont permis à l'Ontario de réaliser des progrès constants dans sa lutte contre le virus mortel et est sur la voie de la relance.

Le gouvernement maintient l'approche graduelle, par étapes, adoptée pour déconfiner l'Ontario, redémarrer l'économie et assouplir les restrictions qu'il a fallu imposer pour enrayer la propagation de la COVID-19.



INTRODUCTION

Guidé par les avis de la santé publique et grâce à des mesures de dépistage très efficaces et à la recherche de personnes exposées ainsi qu'à l'expérience acquise aux deux premières étapes, l'Ontario est passé à l'étape 3.

Que veut dire l'étape 3? Quelles sont les implications directes chez les aînés?

Dans cette présentation nous essaierons d'apporter des réponses à ces questions.



Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19



UN CADRE VISANT LE DÉCONFINEMENT DE LA PROVINCE

Phase 1 : PROTECTION ET SOUTIEN
17 milliards \$ en soutien ciblé



Phase 2 : REDÉMARRAGE
Une approche graduelle, par étapes



Phase 3: RELANCE
Croissance à long terme



Soutien et aide

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Relance à long terme

MESURES COORDONNÉES ET SOUTENUES, ET STRATÉGIE INTÉGRÉE, POUR LA RELANCE

17 MARS
L'état d'urgence débute

9 AVRIL
Annonce de la création du Comité ontarien de l'emploi et de la relance

19 MAI
Début de l'étape 1

12 JUIN
Début de l'étape 2

17 JUILLET
Début de l'étape 3

25 MARS
Publication de la Mise à jour économique et financière

27 AVRIL
Lancement du cadre visant le déconfinement



Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19

Un cadre visant le déconfinement de la province

Phase 1 : Protection et soutien – 17 milliards \$ en soutien ciblé

Phase 2 : Redémarrage – Une approche graduelle, par étapes :
Étape 1, Étape 2 et Étape 3

Phase 3 : Relance – Croissance à long terme

Mesures coordonnées et soutenues, et stratégie intégrée, pour la relance

- 17 mars – L'état d'urgence débute
- 25 mars – Publication de la Mise à jour économique et financière



Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19

9 avril – Annonce de la création du Comité ontarien de l'emploi et de la relance

27 avril – Lancement du cadre visant le déconfinement

19 mai – Début de l'étape 1

12 juin – Début de l'étape 2

17 juillet – Début de l'étape 3

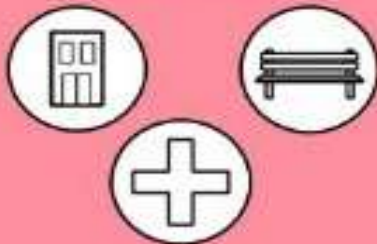


QUE REPRÉSENTE L' ÉTAPE 3?

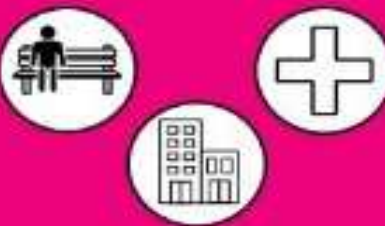
**Un cadre visant le déconfinement
de la province**

PHASE 2 : REDÉMARRAGE

ÉTAPE 1
2-4 semaines



ÉTAPE 2
2-4 semaines



ÉTAPE 3





Que représente l' étape 3?

L'étape 3 est une autre étape importante pour le redémarrage de notre économie. À l'étape 2, plus de 90 % de l'activité économique a pu reprendre, contribuant à la création de 377 900 nouveaux emplois nets en juin, dont 66 200 emplois dans le secteur de la fabrication.

À l'étape 3, **les restrictions seront assouplies** et presque toutes les entreprises et tous les espaces publics rouvriront, **dans la mesure où ils suivent les avis de la santé publique et les lignes directrices touchant les lieux de travail**, ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité de tout le monde.



QUE REPRÉSENTE L' ÉTAPE 3?

Pour les responsables de la santé publique et d'autres représentants, il est encore imprudent de redémarrer les activités et de rouvrir les lieux à haut risque énumérés ci-dessous, en raison des grandes foules qu'ils sont susceptibles d'attirer, ou encore des difficultés à respecter la distanciation physique ou à assurer le nettoyage et la désinfection nécessaires pour prévenir la propagation de la COVID-19:

les parcs d'attractions et les parcs aquatiques

les buffets

danser dans les restaurants et les bars

les camps pour enfants avec nuitées



QUE REPRÉSENTE L' ÉTAPE 3?

les salles de karaoké privées

les contacts prolongés ou délibérés dans la pratique de sports

les établissements thermaux, les saunas, les bains à vapeur et les bars à oxygène

les tables de jeu dans les casinos et les établissements de jeux

Toutes les autres entreprises ainsi que tous les autres espaces publics pourront rouvrir, à condition de s'assurer que les mesures appropriées de santé et de sécurité sont en place et que les limites relatives aux rassemblements sont respectées.



QUE REPRÉSENTE L'ÉTAPE 3?

La province de l'Ontario a fait de grands progrès dans la lutte continue contre la COVID-19, **grâce aux sacrifices et au travail acharné de nos bénévoles et de nos héros de première ligne et au sens de responsabilité dont a fait preuve la population de l'Ontario.** L'étape 3 ne signifie pas que la lutte contre ce virus mortel est terminée. Bien au contraire. Chacun doit continuer d'être vigilant et de suivre les avis de la santé publique et respecter les lignes directrices touchant les lieux de travail. **Cela limitera les éclosions et réduira le risque d'annuler les progrès importants que nous avons faits pendant les derniers mois.**



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

La limite pour les rassemblements intérieurs passe à un maximum de **10 personnes**.

La limite pour les rassemblements extérieurs passe à un maximum de **25 personnes**.

Dans tous les cas, on demande aux personnes de continuer à respecter **la distanciation physique d'au moins deux mètres** entre les personnes qui ne font pas partie d'un même ménage ou cercle social.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Toutes les entreprises et tous les services et espaces publics **qui tiennent un événement** sont **assujettis aux limites relatives aux rassemblements intérieurs et extérieurs** et doivent s'assurer que la distanciation physique est respectée.

Les personnes qui participent à des cérémonies, rites ou services religieux ou qui assistent à des funérailles peuvent continuer de représenter **30 % de la capacité** du lieu où elles se trouvent, conformément à la limite établie à l'étape 2



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Bibliothèques

Les bibliothèques ont été autorisées à offrir des services limités en ligne.

Les bibliothèques peuvent rouvrir et fournir tous les services sur place, dans la mesure où le matériel qui circule ou qui est consulté ou retourné est désinfecté ou confiné avant d'être remis en circulation.

Cabines d'essayage

Toutes les cabines d'essayage peuvent rouvrir dans la mesure où les clients ne peuvent pas occuper deux cabines adjacentes en même temps.

Le nettoyage et la désinfection accrus entre chaque utilisation doivent se poursuivre.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Cours récréatifs

Parmi les cours récréatifs, on retrouve les cours de conditionnement physique, les cours de langue, les cours de musique, le tutorat et les cours d'arts.

Tous les cours récréatifs sont assujettis aux limites relatives aux rassemblements.

Les exigences de distanciation physique doivent être appliquées pour les participants, sauf si ce n'est pas possible pour les besoins de l'apprentissage. Il est alors recommandé de porter un couvre-visage.

L'équipement doit être nettoyé et désinfecté fréquemment.

Des barrières de plexiglas ou d'autres barrières imperméables et la distanciation physique sont requises pour les cours qui comprennent du chant et autres instruments à vent.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Établissements de sports et activités de conditionnement physique récréatives

Comprennent les gymnases, les studios de conditionnement physique et les centres communautaires.

Le nombre total de personnes autorisées dans les zones où se trouvent de l'équipement d'haltérophilie ou des appareils d'exercice ne doit pas être supérieur à la limite de 10 personnes applicable aux rassemblements intérieurs.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Les limites relatives aux rassemblements ne s'appliquent pas aux autres zones (p. ex., piscines, courts de tennis et pistes) ou à l'ensemble de l'établissement.

L'équipement doit être nettoyé et désinfecté entre les utilisations ou à la fin d'une partie.

Les toilettes, les vestiaires, les douches et autres commodités mises à la disposition du public doivent être nettoyés et désinfectés fréquemment.

Les bains à vapeur et les saunas ne sont pas encore autorisés à ouvrir.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Expositions interactives dans les musées, aux attractions et dans les institutions patrimoniales

Les attractions et institutions patrimoniales, comme les musées, les galeries d'art, les aquariums, les zoos, les centres de sciences, les points d'intérêt, les sites historiques et autres attractions semblables, ont été autorisées à rouvrir à l'étape 2.

Outre les expositions qui ont pu reprendre à l'étape 2, les expositions tactiles et interactives peuvent reprendre. Les aires touchées doivent être nettoyées et désinfectées fréquemment. Tous les événements spéciaux, cours et performances qui ont lieu à ces endroits sont assujettis aux limites relatives aux rassemblements et aux mesures de distanciation physique.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Expositions interactives dans les musées, aux attractions et dans les institutions patrimoniales

Les attractions et institutions patrimoniales, comme les musées, les galeries d'art, les aquariums, les zoos, les centres de sciences, les points d'intérêt, les sites historiques et autres attractions semblables, ont été autorisées à rouvrir à l'étape 3.

Outre les expositions qui ont pu reprendre à l'étape 3, les expositions tactiles et interactives peuvent reprendre. Les aires touchées doivent être nettoyées et désinfectées fréquemment.

Tous les événements spéciaux, cours et performances qui ont lieu à ces endroits sont assujettis aux limites relatives aux rassemblements et aux mesures de distanciation physique.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Installations et entreprises de loisirs

Les activités intérieures peuvent recommencer à l'étape 3.

Parmi les installations et attractions de loisirs intérieures, on retrouve les salles de jeux électroniques, les salles de jeux d'évasion, les salles de quilles et les salles de billard.

La distanciation physique d'au moins deux mètres doit être observée.

L'équipement doit être nettoyé et désinfecté fréquemment.

Le karaoké est permis en dehors des salles de karaoké privées, qui ne sont pas encore autorisées à ouvrir à l'étape 3, **sous réserve de restrictions comme l'installation de barrières, la distanciation physique ainsi que le nettoyage et la désinfection accrus.**



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Installations et entreprises de loisirs

Parcs d'attractions et parcs aquatiques

Les parcs d'attractions et les parcs aquatiques ne sont pas encore autorisés à rouvrir à l'étape 3.

Restaurants, bars et boîtes de nuit

Tous les restaurants, bars, casse-croûte et autres établissements servant à manger et à boire peuvent ouvrir et offrir un service à l'intérieur.

Il n'est pas encore prudent de rouvrir les boîtes de nuit, sauf si on y sert à manger et à boire aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux restaurants et aux bars.

Tous les clients doivent être assis lorsqu'ils mangent ou boivent dans l'établissement.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Services de soins personnels

Les établissements offrant des services de soins personnels, dont les salons de coiffure, les spas, les salons de bronzage, les studios de tatouage, les centres diététiques et les salons de beauté, ont été autorisés à rouvrir à la l'étape 2.

Outre les services qui ont pu reprendre à l'étape 2, tous les services qui comportent des soins du visage sont permis (p. ex., traitement facial, perçage d'oreilles, soin des sourcils, extension des cils).

Les clients doivent porter un couvre-visage sauf lorsqu'ils reçoivent un traitement sur une partie de leur visage qui serait couverte s'ils portaient un couvre-visage.

Les travailleurs doivent porter l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Services de soins personnels

Les fournisseurs de services de soins personnels doivent prendre des mesures permettant d'assurer la distanciation physique entre les clients, comme limiter le nombre de personnes présentes à la fois dans le commerce.

Les entreprises devraient envisager de prendre des rendez-vous lorsque c'est possible.

Elles devraient également envisager de consigner le nom et les coordonnées des clients pour faciliter la recherche de contacts en cas d'éclosion.

Les bars à oxygène, les établissements thermaux, les bains à vapeur et les saunas ne sont pas encore autorisés à ouvrir.



QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR LES AÎNÉS?

Terrains de jeu et ensembles de jeux

Les terrains de jeu et les ensembles de jeu peuvent rouvrir et être de nouveau utilisés à l'étape 3.

La distanciation physique d'au moins deux mètres doit être respectée dans tous les terrains de jeux et pour tous les ensembles de jeux, intérieurs et extérieurs, sauf entre des personnes provenant du même ménage ou cercle social



COMMENT ASSURER NOTRE SÉCURITÉ?

À mesure que l'Ontario progresse vers la relance, il importe plus que jamais d'agir de façon responsable et avec respect les uns envers les autres pour assurer la sécurité des membres de la famille, des amis, des collègues et des voisins.

Tout le monde peut faire de l'étape 3 une réussite en faisant ce qui suit :

Respecter une distance physique d'au moins deux mètres entre les personnes qui ne font pas partie de son ménage ou cercle social.

Porter un masque ou un couvre-visage dans les espaces publics à l'intérieur ou à l'extérieur s'il est difficile ou impossible de respecter la distanciation physique.



COMMENT ASSURER NOTRE SÉCURITÉ?

Se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon.

Utiliser un désinfectant à base d'alcool s'il n'y a pas d'eau et de savon.

Suivre les normes d'hygiène (en se couvrant lorsqu'on tousse ou éternue et en évitant de se toucher le visage)

Nettoyer plus fréquemment les surfaces qui sont touchées souvent.

Limiter les rassemblements publics intérieurs à un maximum de 10 personnes pour respecter la distanciation physique.

Limiter les rassemblements publics extérieurs à un maximum de 25 personnes pour respecter la distanciation physique.



Comment assurer notre sécurité?

Rester à la maison et loin des autres si on se sent malade on a des symptômes de COVID-19.

Télécharger l'appli COVID Alert qui vous informera si vous avez été en contact avec une personne qui la COVID-19.

Télétravailler le plus possible.

Réduire au minimum les voyages et s'auto-isoler pendant 14 jours après tous les voyages internationaux.

Protéger les personnes les plus vulnérables en suivant les avis de la santé publique.

Subir un test de dépistage si on craint d'avoir été en contact avec une personne qui a la COVID-19.



CONCLUSION

C'est adoptant une approche responsable pour le déconfinement, que l'Ontario poursuit sa route vers la relance, pour reprendre sa position de moteur économique du Canada



Four Corners Health Centre

A Member of the WellFort Family



Thank you for your attention!

3233 Brandon Gate Drive
Mississauga, ON L4T 3V8
Phone: 905-677-9599
www.fourcorners.ca
mail.fourcorners@welfort.ca